

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

Cours d'introduction au droit 7 février 2023

CAS en Conduite opérationnelle des structures
socio-sanitaires

Nayda Cochet-Sebastian

1

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

Plan du cours

1. Définitions du droit et force obligatoire
2. Les différents domaines du droit
3. Les sources du droit
4. Organisation de la justice et principes de procédure
5. De la responsabilité
6. Conclusions
7. Bibliographie

2

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de Suisse romande

CECIMA ISO 9001

1. Définitions du droit et force obligatoire

DROIT SUISSE



Source: Mix & Remix et Cesla Amarelle - Droit suisse, 2012

3

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de Suisse romande

CECIMA ISO 9001

1. Définitions du droit

Droit objectif et droit subjectif

4

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Définitions du droit

Droit objectif:

« Le droit est un ensemble de règles générales et abstraites qui indique ce qui doit être fait dans un cas donné, édictées par une autorité compétente, dans le but de régir les rapports sociaux, et dont le respect est assuré par la sanction de la force publique. En d'autres termes, le droit s'exprime sous forme de règles de droit.»

5

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Définitions du droit

Droit subjectif:

« Le droit est une prérogative accordée à une personne par le droit au sens objectif. Cette prérogative consiste en la faculté appartenant à un sujet de droit (personne physique ou morale) de faire ou d'exiger d'autrui quelque chose. En d'autres termes, les droits subjectifs sont la mise en œuvre du droit objectif.»

6

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

1. Définitions du droit

Droit objectif – Droit subjectif

7

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

1. Définition du droit

Droit objectif ou droit subjectif?

- En tant qu'employé, j'ai le droit à un salaire pour mon travail.
- Selon le code des obligations, l'employeur s'engage à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni.

8

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Force obligatoire

Droit impératif et droit dispositif

9

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Force obligatoire

Règle impérative

- doit être respectée par tout le monde (y compris l'Etat)
- En cas de violation → **illicéité**

Règle dispositive

- S'applique si les parties l'ont décidé ou
- si pas décidé autrement
- devient alors obligatoire

10

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes·SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Force obligatoire

Droit impératif ou droit dispositif?

→ Art. 394 al. 3 CO – Contrat de mandat

Une rémunération est due au mandataire si la convention ou l'usage lui en assure une.

11

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes·SO
Hauts de Savoie
Université de Savoie

Certifié ISO 9001

1. Force obligatoire

Droit impératif ou droit dispositif?

Art. 16 LF sur les professions de la santé (LPSan)
Devoirs professionnels

« Les personnes exerçant une profession de la santé sous leur propre responsabilité professionnelle doivent observer les devoirs professionnels suivants:

- a. exercer leur activité avec soin et conscience professionnelle;*
- b. approfondir et développer leurs compétences de façon continue tout au long de la vie; [...] »*

12

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit



Source: www.telles.pt

13

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Droit privé et droit public

14

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauterive
Sion

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit privé

- règles applicables aux rapports entre les particuliers (personnes physiques et personnes morales)
- intérêts individuels
- rapports horizontaux - personnes placées sur un pied d'égalité

15

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauterive
Sion

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit privé en schéma

16

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit public

- règles organisant l'Etat, régissant son fonctionnement et ses attributions, et ses relations avec les particuliers
- intérêt général
- relations verticales entre l'Etat et les particuliers
- règles de droit public généralement impératives et sanctions strictes.

17

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit public en schéma

18

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Pourquoi distinguer ces domaines?

- Règles applicables
- Autorités compétentes
- Procédure applicable
- Voies de droit
- Sanctions

19

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Droit national et
droit international

20

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit national

- droit interne
- applicable à une population donnée
- sur un territoire donné
- à un moment donné

21

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

2. Les différents domaines du droit

Le droit international

- droit externe
- plusieurs Etats concernés
- Distinction:
 - Droit international public
 - Droit international privé

22

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit



Source: <http://www.brigitte-sillam.com/sources-droit.php>

23

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

Article 1 Code civil : Application de la loi

- 1 La loi régit toutes les matières auxquelles se rapportent la lettre ou l'esprit de l'une de ses dispositions.
- 2 A défaut d'une disposition légale applicable, le juge prononce selon le droit coutumier et, à défaut d'une coutume, selon les règles qu'il établirait s'il avait à faire acte de législateur.
- 3 Il s'inspire des solutions consacrées par la doctrine et la jurisprudence.

24

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

1. La loi
2. La coutume
3. La jurisprudence
4. La doctrine

25

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

1. La loi

- forme que les règles revêtent pour être juridiquement obligatoires

Définition :

- Ensemble des règles juridiques contenues dans les textes édictés ou approuvés par les autorités investies du pouvoir législatif ou réglementaire.

26

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

1. La loi Hiérarchie des normes

Traité internationaux
Droit international

Constitution fédérale
Loi fédérale – Code
Arrêté fédéral
Ordonnances législatives
Droit fédéral

Droit intercantonal
Constitution
Lois
Droit communal
Droit cantonal

27

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

3. La jurisprudence

Définition:

- Ensemble des solutions retenues dans les jugements des tribunaux et les décisions rendues par d'autres autorités investies du pouvoir judiciaire dans un cas d'espèce.
- Il s'agit de l'ensemble des décisions de justice et des autorités administratives.

28

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

3. Les sources du droit

4. La doctrine

Définition:

- Ensemble des écrits et des ouvrages de recherche scientifique publiés sur un sujet de droit
- Ensemble des auteurs juridiques
- Ensemble des opinions exprimées dans les ouvrages de droit

29

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

4. Organisation de la justice et principes de procédure



Source: http://img.over-blog-kiwi.com/2/04/80/99/20171013/ob_91fbcb_telechargement.jpg

30

haute école
neuchâtel berne jura

arc gestion
neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

4. Organisation de la justice

1. Dans le domaine civil
2. Dans le domaine pénal
3. Dans le domaine administratif

31

haute école
neuchâtel berne jura

arc gestion
neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

4. Organisation de la justice – Domaine civil

32

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de Suisse occidentale

Certifié ISO 9001

4. Organisation de la justice – Domaine pénal

33

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de Suisse occidentale

Certifié ISO 9001

4. Organisation de la justice – Domaine admin.

34

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

4. Principes de procédure

Garanties fondamentales de procédure:

- Utilité
- Sources
 - CEDH
 - Constitution fédérale

35

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

4. Principes de procédure

Article 29 Constitution fédérale

- 1 Toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable.
- 2 Les parties ont le droit d'être entendues.
- 3 Toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes a droit, à moins que sa cause paraisse dépourvue de toute chance de succès, à l'assistance judiciaire gratuite. Elle a en outre droit à l'assistance gratuite d'un défenseur, dans la mesure où la sauvegarde de ses droits le requiert

36

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

4. Principes de procédure

Article 29 Constitution fédérale

37

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute école de Savoie

Certifié ISO 9001

4. Principes de procédure

- Maxime des débats
 - Fardeau de la preuve
 - Présomption légale

- Maxime inquisitoire

38

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

4. Organisation justice et principes de procédure

Modes alternatifs de règlements de conflits

- Arbitrage
- Conciliation
- Médiation

39

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

Modes alternatifs - Arbitrage

40

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

Modes alternatifs - Conciliation


41

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

Modes alternatifs - Médiation

 Canton de VD - Bureau cantonal de médiation santé et social: [ici](#)

42

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité



Source: <https://lesobservateurs.ch/2015/02/21/reintroduisons-la-morale-par-le-biais-de-la-responsabilite/>

43

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

- Responsabilité juridique # responsabilité morale
- Définition usuelle:
 - Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres (Dictionnaire Larousse)
- Définition juridique:
 - La responsabilité est le fait de devoir répondre d'un **dommage** que l'on a causé à autrui.
(Source: glossaire sur www.admin.ch)

44

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Les types de responsabilité:

- Responsabilité civile
- Responsabilité de droit pénal
- Responsabilité de droit administratif ou responsabilité disciplinaire

45

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Les types de responsabilité:

- Responsabilité civile – réparation du dommage – indemniser
- Responsabilité de droit pénal – condamnation et sanction du CP
- Responsabilité de droit administratif – prononcé de mesures disciplinaires

46

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité civile:

- La responsabilité civile désigne l'obligation faite à une personne de réparer le préjudice causé à autrui – inclut la notion de faute.
- Responsabilité civile ou délictuelle → responsabilité extracontractuelle
- On vise à remettre le lésé dans la situation qui aurait été la sienne s'il n'avait pas subi une atteinte illicite

47

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité civile

- Conditions **cumulatives** à l'article 41 Code des obligations – responsabilité extracontractuelle:
 - Acte illicite
 - Préjudice ou dommage
 - Lien de causalité

48

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité civile:

- Responsabilité contractuelle
- Relation contractuelle entre les parties
- La responsabilité découle d'une violation d'obligations prévues dans le contrat
- Conditions 97 CO:
 - Inexécution de l'obligation
 - Dommage
 - Lien de causalité
- La faute est présumée

49

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité pénale:

- Le droit pénal englobe l'ensemble des règles qui sanctionne les atteintes à l'ordre social
- But: garantir la paix sociale
- Pas de sanction sans loi
- Pour être punissable, il faut agir intentionnellement ou par négligence → faute professionnelle

50

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité de droit administratif ou disciplinaire

- Règles applicables à l'administration publique
- Professions soumises à une autorisation de pratiquer
- Diverses lois administratives prévues au niveau fédéral
- Certains professionnels sont soumis aux lois cantonales
- Pour infirmier-ère-s: LPSan
- Violation du devoir professionnel – sanction disciplinaire

51

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Questions à se poser:

- Quelle est la relation juridique?
- Responsabilité de l'Etat?
- Droit public ou droit privé?
 - Exécution d'une tâche publique?
 - Si oui → Droit public cantonal pour les conditions de responsabilité
 - Si non → se référer à ce qui figure ci-dessus

52

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Responsabilité de l'Etat:
Les textes légaux de santé cantonale utiles:

- VD: Loi sur la santé publique
- NE: Loi de santé
- JU: Loi sanitaire
- GE: Règlement sur les professions de la santé
- FR: Loi sur la santé
- VS: Ordonnance sur l'exercice des professions de la santé et leur surveillance
- BE: Loi sur la santé publique

53

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

Vacarme – Erreurs médicales, RTS, reportages du 1^{er} au 5 février 2021



54

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

5. De la responsabilité

24heures SIGNÉ LAUSANNE   

Vaud & Régions Suisse Monde Économie Sports Savoirs Culture High-Tech People Vivre Auto Plus

Lausanne & Région Riviera-Chablais Nord vaudois-Broye La Côte Faits divers Signé Lausanne L'actu en dessins
Images Le Zap vaudois La photo du lecteur Clic-clac

Elle décède au bout de cinq heures au CHUV, sans avoir vu de médecin

Lausanne Une octogénaire est morte aux urgences, longtemps après son admission, et sans qu'un membre du corps médical ait pu l'examiner

6 février 2012

55

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Haute école spécialisée
de la Suisse romande

Certifié ISO 9001

6. Conclusions

Dans votre pratique...

- ... importance de connaître :
 - le domaine du droit
 - les notions de procédure utiles
 - les conditions de responsabilité
- ... savoir quand faire appel à des professionnels en tant que besoin

56

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

7. Bibliographie (*succincte*)

- AMARELLE Cesla, « Droit Suisse », le Mont-sur-Lausanne 2018.
- BOVET Christian et CARVALHO Angela, « Glossaire juridique », Collection « Quid iuris », Genève, Zurich 2017.
- BURGAT Sabrina ET GUILLOD Olivier, Avis de droit sur La responsabilité médicale au regard de la collaboration entre les professionnels de la santé, Neuchâtel août 2015.
- LE ROY Yves, SCHOENENBERGER Marie-Bernadette, « Introduction générale au droit suisse », 4^e édition, Genève, Zurich et Bâle 2015.
- MANAI Dominique, « Clés pour une introduction au droit », 2^{ème} édition, Berne 2012.

57

haute école **arc** gestion
neuchâtel berne jura neuchâtel delémont

Hes-SO
Hauts de Savoie
Haute Savoie

Certifié ISO 9001

Merci pour votre attention !



58